



Prise en charge médicale

La Résidence Plantzette a établi une convention avec l'Hôpital du Valais, par le Centre Hospitalier du Valais Romand, service de gériatrie de Sierre pour assurer le suivi médical des résidents. Ces derniers sont encouragés à opter pour cette prise en charge médicale mais, s'ils le souhaitent, les résidents conservent bien évidemment le libre-choix de leur médecin traitant.

Un médecin gériatre de CHVR est présent 2 demi-journées par semaine à la Résidence Plantzette. Il assure un suivi des urgences et un suivi régulier de l'ensemble des résidents. Le service de gériatrie de l'Hôpital de Sierre répond également aux appels d'urgence de la Résidence 24h/24 7jours/7 pour les résidents concernés. Il effectue également la formation continue du personnel soignant de l'EMS.

Cette collaboration vise aussi à diminuer le nombre d'hospitalisation qui peuvent être délétères pour les personnes âgées. Aujourd'hui, 30% seulement des personnes âgées passent directement du domicile à un EMS, 70% des entrées en EMS se faisant après un séjour à l'hôpital. Or, les lits de soins aigus sont peu adaptés aux besoins des personnes en attente d'un placement. Le projet-pilote d'intégrer un EMS au CMS devrait permettre de réduire le nombre de transits inappropriés par l'hôpital : un réel bénéfice pour le bien-être des personnes âgées concernées et un allègement des coûts de la santé !